

**Compte-rendu de la séance d'installation du Conseil départemental  
Le 1<sup>er</sup> Juillet 2021  
Adopté à la séance du Conseil départemental du 24 septembre 2021**

Madame CAVECCHI préside la séance.

**Sont présents :**

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika  
ARCIERO Anthony  
BACHARD Julien  
BERTOLINI Pascal  
BOEDEC Yannick  
BOISSEAU Laetitia  
BOUGEARD Nicolas  
CAVECCHI Marie-Christine  
DECLERCK Mickaël  
DUBRAY Paul  
ECARD Sabrina  
EON Pierre-Edouard  
ETORE-MANIKA Edwina  
FROMNTEIL Anne  
HADDAD Patrick  
HAQUIN Xavier  
ISRAEL Deborah  
JOSE Patricia  
LAMBERT-MOTTE Gérard  
MELO Manuela  
MENHAOUARA Nessrine  
METREF Nadia  
MEURANT Sébastien  
MOINE Sarah  
PELISSIER Véronique  
PHILIPPON Aziza  
PLELAN Noellie  
PUEYO Alexandre  
RAFAITIN-MARIN Agnès  
ROBIN Patrice  
ROULEAU Philippe  
RUSIN Isabelle  
SABOURET Cédric  
SCOLAN Muriel  
STREHAIANO Luc  
SUEUR Philippe  
TINLAND Virginie  
TOUBOUL Morgan  
TOUNGSI-SIMO Cécilia  
VATEL Thomas  
VILLECOURT Céline  
ZINAQUI Ramzi

Le *quorum* est atteint.

## Table des matières :

<b>1. PRESIDENCE DE LA SEANCE D'INSTALLATION</b>	<b>5</b>
<b>2. ELECTION DU (DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	<b>9</b>
<b>3. REMISE DES ECHARPES TRICOLORES A CHACUN DES ELUS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>13</b>
<b>4. DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE</b>	<b>13</b>
<b>5. DESIGNATION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION PERMANENTE</b>	<b>13</b>
5.1. Suspension de séance	13
5.2. Election des membres de la Commission permanente	14
<b>6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL</b>	<b>16</b>
<b>7. DESIGNATION DU SECRETAIRE - QUESTEUR</b>	<b>16</b>
<b>8. PRESENTATION ET ADOPTION DES DEUX RAPPORTS</b>	<b>17</b>
8.1. Suspension de séance pour examen des rapports	17
8.2. Rapport sur les délégations de compétence de l'Assemblée départementale à la Commission permanente	17
8.3. Rapport sur les délégations de compétence de l'Assemblée départementale à la Présidente	20
<b>9. INFORMATIONS SUR LES PROCHAINES SEANCES ET REUNIONS</b>	<b>22</b>
<b>10. RAPPELS PRATIQUES</b>	<b>22</b>
<b>11. PHOTO DES ELUS PRISE DANS LE PARC APRES LA SEANCE</b>	<b>23</b>

*Début de la séance à 10 h 00.*

## **Madame CAVECCHI**

Bonjour à toutes et à tous. Ne soyez pas surpris de me voir ici. Je suis la doyenne de l'Assemblée. Cela fait un drôle d'effet mais cela vous arrivera tous un jour. Je me rassure de cette manière-là. À côté de moi, il y a le benjamin de l'Assemblée qui est Morgan, qui sera, pour le début de nos travaux, notre Secrétaire de séance. Il va faire l'appel.

*(Morgan TOUBOUL procède à l'appel)*

*Le quorum est atteint*

## **1. PRESIDENCE DE LA SEANCE D'INSTALLATION**

### **Madame CAVECCHI**

Chères Conseillères départementales, chers Conseillers départementaux, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en tant que responsable de cette ouverture de séance, de vous accueillir très chaleureusement et de souhaiter à chacun de vous la bienvenue dans cette Assemblée.

C'est évidemment avec beaucoup de joie et d'émotion que j'ouvre ce matin cette séance inaugurale. J'adresse à chacun de vous, chaque Conseillère départementale, chaque Conseiller départemental élu(e), nouvellement réélu(e) ou élu(e) ancien(ne) de cette Assemblée, mes plus chaleureuses félicitations.

Je souhaite saluer les personnalités présentes ce matin, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Maires, Conseillers régionaux, anciens Conseillers départementaux, représentants des services de l'Etat, personnel administratif et l'ensemble du public présent ce matin et qui s'est déplacé pour assister à notre Assemblée.

Merci à l'ESSEC et à son Directeur général, Monsieur Vincenzo ESPOSITO-VINZI pour son hospitalité ce matin. La salle est magnifique et nos services l'ont très bien installée. La COVID-19 et les nécessaires précautions sanitaires pour l'accueil d'un public que nous espérions nombreux nous ont conduits à renoncer à organiser cette séance dans la salle des délibérations du Département, dans laquelle nous aurions été - vous le comprenez facilement - beaucoup trop serrés.

Comme vous le savez, le Département est là partout où nos concitoyens ont besoin de nous. Durant tout le mandat 2015/2021, mais plus largement depuis 2011, notre majorité *Union pour le Val d'Oise* n'a eu de cesse de poursuivre une gestion responsable et ambitieuse pour le territoire et ses habitants, d'abord sous la présidence du Sénateur Arnaud BAZIN - que je salue chaleureusement - et depuis 2017 sous la mienne.

Nous avons poussé loin l'innovation, apportant le très haut débit partout. Nous avons construit de nouveaux collèges, des collèges innovants. Et nous avons participé à bâtir une université d'excellence pour demain. Nous avons créé une nouvelle Maison du handicap, nous sommes en passe de livrer la nouvelle Maison de l'enfance qui accueillera en urgence les enfants en danger.

Nous avons restauré des kilomètres de routes départementales pour la sécurité et le confort des usagers et défendu une meilleure mobilité sur l'ensemble de notre territoire. Nous avons participé à la plantation - je m'en souviens très bien, avec la bêche et la pelle - de la future forêt du Val d'Oise sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Nous avons obtenu le label "Terre de Jeux" en vue de 2024 et tellement d'autres choses encore.

Je ne peux pas ici dresser un bilan exhaustif des réalisations des équipes qui ont précédé celles qui s'installent ce matin pour les sept prochaines années. Ensemble, nous avons mené des combats difficiles, toujours avec ambition, force et responsabilité, ce qui n'est pas exclusif de l'humilité que nous avons devant la difficulté de nos missions. Toujours, nous avons recherché l'intérêt des valdoisiens. Je remercie chaque élu, membre de la précédente Assemblée, pour leur travail et leur implication.

À présent, mes chers collègues, nous allons passer à l'ordre du jour de cette Assemblée.

D'abord :

- l'élection de la personne qui présidera et conduira pour les prochaines années les destinées de notre Assemblée départementale ;
- nous élirons les Vice-Présidents dans le cadre de la composition de la Commission permanente ;
- nous aurons quelques délibérations plus techniques ;
- la lecture de la charte de l'élu local ;
- nous terminerons par une cérémonie de remise des écharpes ;
- nous profiterons du soleil pour aller faire la traditionnelle photo toutes et tous ensemble, à l'extérieur ; l'estrade nous attend.

En tant que Présidente de cette séance d'ouverture, il me revient - si vous le voulez bien - de faire appel aux candidatures pour l'élection à la présidence du Conseil départemental du Val d'Oise.

Y a-t-il des candidats ?

**Monsieur TOUBOUL**

Madame la Présidente, au nom du groupe *Union pour le Val d'Oise*, j'ai l'honneur de présenter votre candidature à la présidence du Conseil départemental.

**Madame CAVECCHI**

Je ne sais pas comment on doit procéder mais je suis d'accord.

Y a-t-il d'autres propositions de candidats ?

## **Monsieur SABOURET**

L'opposition départementale ne présente pas de candidat.

Madame la Présidente, je crois que c'est à ce moment-là que l'on avait prévu de dire quelques mots.

Mes chers collègues, les 20 et 27 juin derniers, les valdoisiennes et valdoisiens, comme l'ensemble des français, ne se sont pas, pour une large part d'entre eux, sentis concernés par les élections départementales et régionales. Le contexte sanitaire, les ratés dans la diffusion de la propagande électorale, sont des explications commodes, mais, restons lucides, le mal est plus profond. L'abstention record nous donne une responsabilité particulière, que nous soyons dans la Majorité ou comme nous, dans l'opposition, celle de redonner envie de démocratie et d'action locale. Cela implique de faire vivre un authentique débat démocratique, respectueux, mais où chacun pourra affirmer ses positions, sa vision du Val d'Oise et de son avenir au sein de notre Assemblée départementale.

Pendant plus d'un an, nous ne nous sommes réunis qu'en distanciel. Nous retrouvons aujourd'hui le plaisir de nous retrouver, mais faire vivre le débat nécessite une interactivité, une plus forte interactivité. Nous sommes très heureux de revenir en présentiel, comme l'avait fait avant nous la plupart des Assemblées délibérantes.

Si les scrutins des 20 et 27 juin ont été marqués par une abstention massive, le résultat est cependant net : la Droite départementale a remporté une grande majorité des cantons. Et si chacun des Conseillers départementaux ici présents aurait aimé mobiliser davantage d'électeurs, nos adversaires, sur chacun de nos cantons, en ont mobilisé encore moins que nous.

Je félicite les Conseillères départementales et Conseillers départementaux réélus. Je salue l'arrivée des nouvelles Conseillères départementales et nouveaux Conseillers départementaux et leur souhaite le meilleur dans l'exercice de leur mandat. J'ai également une pensée pour celles et ceux qui ne se sont pas représentés, comme notre ancien Président Arnaud BAZIN, ou ceux qui ont connu un sort contraire des urnes dimanche dernier, que nous devons remercier pour le travail qu'ils ont fait pour la collectivité départementale durant tout leur mandat.

Je me réjouis qu'aucun Conseiller départemental d'Extrême Droite n'ait rejoint notre Assemblée et je me félicite que nous y ayons contribué en appelant clairement et sans ambiguïté à faire barrage au Rassemblement National dans tous les cantons dans lesquels il était présent au second tour.

Victoire de la Majorité départementale - je l'ai dit - et pourtant, leur d'espoir à Gauche. Nous sommes parvenus, lors de ces élections départementales, à nouer davantage d'alliance que jamais entre partenaires de Gauche et de l'Ecologie et à nous qualifier dans un nombre de seconds tours bien supérieur à 2015. Le groupe que nous constituons aujourd'hui est à l'image de notre démarche puisqu'il ressemble à la Gauche d'aujourd'hui, sociale et écologiste. Cette base nouvelle nous permettra de mieux représenter l'ensemble des valdoisiennes et valdoisiens qui croient au progrès social, à la fraternité, à la liberté et à notre capacité collective à changer de modèle pour améliorer l'environnement et les conditions de vie des plus modestes.

C'est pour cela que le nom de notre groupe s'intitule désormais *Groupe de Gauche, Socialiste et Écologiste*. Notre groupe ne compte que huit Conseillers départementaux sur les 42 élus départementaux. Nous sommes minoritaires, mais nous ne serons pas muets. Nous sommes l'opposition, mais nous ferons force de proposition. Nous sommes peu nombreux, mais nous serons actifs et déterminés. C'est pourquoi, nous nous organisons dès aujourd'hui pour exercer pleinement notre mission et nous nous répartissons le travail entre nous afin d'être efficaces et combatifs. Ainsi, nous nous passerons le relais, Nicolas BOUGEARD et moi-même, à la présidence de notre groupe.

Je veux d'ailleurs, alors que j'évoque la Présidence du groupe, avoir une pensée particulière et amicale pour Jean-Pierre MULLER, qui a décidé de ne pas se représenter et qui a présidé notre groupe ces dernières années.

Nous sommes tous les huit des élus des cantons les plus populaires, les plus jeunes et les plus peuplés de notre Département. Cela nous impose une responsabilité particulière dans cette Assemblée, celle de représenter la jeunesse et les territoires populaires, et de les défendre. Mais nous n'entendons pas parler qu'au nom de nos cantons. Nous voulons parler pour tous les valdoisiens, proposer pour l'ensemble des territoires qui constituent notre beau département des ensembles urbains denses du Sud et de l'Est, aux villages ruraux de la Plaine de France ou du Vexin, sans oublier aucun des territoires qui composent notre département. Nous le ferons en rappelant sans cesse les priorités politiques que nous défendons. Ces priorités, vous les connaissez, c'est la solidarité dans le respect vis-à-vis des personnes touchées par la pauvreté - leur situation a été aggravée par la crise sanitaire -, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées dépendantes, des enfants et des jeunes à protéger, qu'ils soient français ou étrangers et il y a beaucoup à dire sur les décisions du dernier mandat.

Autre priorité, le renforcement absolument indispensable des services publics sur nos territoires, à commencer par les services publics départementaux, mis à mal par la diminution des postes, des restrictions budgétaires, mais aussi par le tout-numérique qui n'est pas toujours la panacée pour l'ensemble de nos concitoyens. C'est aussi le soutien aux acteurs de terrain que sont les associations, indispensables dans la crise que nous traversons et bien au-delà. Nous avons découvert pendant la campagne électorale que nous vous avons convaincue puisque vous proposez de doubler les subventions que vous accordez aux associations. C'est un bon début et on vous encouragera à aller certainement beaucoup plus loin.

Autre priorité, l'émancipation par l'éducation avec des collèges à taille humaine et un programme de construction et de rénovation à la hauteur de l'enjeu de démographie scolaire qui s'impose à nous.

Autre priorité, enfin, l'engagement ferme et résolu dans la transition énergétique par des investissements d'avenir et des politiques publiques innovantes.

Sur tous ces points, mes chers collègues, nous connaissons nos désaccords mais aussi parfois, nos points de convergence. Nous connaissons également votre politique qui a été, ces dernières années, celle de l'austérité budgétaire. Naturellement, nous ne partageons pas les orientations que vous avez présentées pour le Val d'Oise. En particulier, à l'heure où le Conseil d'Etat a jugé fautive l'inaction climatique de l'Etat, à l'heure où les familles valdoisiennes ont été fragilisées par la crise de la COVID-19 et les confinements, il nous



faut bousculer nos habitudes et mettre les moyens nécessaires à l'échelle de nos compétences départementales pour réussir la transition indispensable vers une société plus sobre et plus solidaire.

Sans méconnaître la valeur des Conseillères départementales et des Conseillers départementaux à qui votre majorité a décidé de confier des responsabilités, pour nous - vous le comprenez -, la question reste celle de la politique menée, pas des femmes et des hommes qui la mènent. Cette question appartient à votre majorité et nous n'avons pas de candidat. Nous ne prendrons pas part au vote, ni pour la Présidence, ni pour les Vice-présidences du Conseil départemental.

Je termine par une note positive en nous souhaitant collectivement un mandat utile pour les valdoisiens, utile pour le Val d'Oise, et un mandat qui nous permette d'aller dans le sens du progrès. Nous y serons très attentifs, nous y veillerons.

Je vous remercie de votre attention.

### **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup Monsieur SABOURET. Bien sûr, nous travaillons toutes et tous pour les valdoisiens. C'est pour cela que nous sommes là et il n'y a pas de problème là-dessus.

Si je comprends bien, nous allons tout de même passer au vote à bulletin secret. Morgan va appeler les votants et une urne va circuler au fur et à mesure.

## **2. ELECTION DU (DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **Madame CAVECCHI**

Vous avez tous les bulletins avec le nom de tout le monde. Ne vous trompez pas.

*(Il est procédé au vote et à son dépouillement)*

*(L'ouverture de l'urne est assurée par Morgan TOUBOUL)*

34 bulletins pour Marie-Christine CAVECCHI sur 34 votants.

Madame Marie-Christine CAVECCHI est réélue.

*(Applaudissements)*

*(Madame CAVECCHI revêt la nouvelle écharpe départementale)*

## Madame CAVECCHI

Merci infiniment de votre confiance. Je pense que l'on ne s'habitue pas à être élue avec cette belle majorité et c'est encore plus fort lorsque cela vous arrive une deuxième fois. Vraiment, je vous remercie du fond du cœur. On va bien travailler.

Effectivement, Monsieur SABOURET l'a dit tout à l'heure, les 20 et 27 juin, les Françaises et Français ont été appelés aux urnes pour choisir leurs Conseillers régionaux et départementaux. Dans le Val d'Oise, comme partout ailleurs en France, ils sont une minorité à s'être déplacés. Bien entendu, cela nous interpelle tous. Nous nous demandons à qui est imputable cette situation démocratiquement déplorable. Est-ce à nous, les élus, qui malgré tous nos efforts, ne sommes pas parvenus à mobiliser nos concitoyens, à les convaincre que les choses progressent malgré tout grâce aux mandats qu'ils nous confient ? À nos concitoyens qui se contenteraient de juger, de commenter, mais se dispenseraient de plus en plus d'agir, soit en s'engageant dans la vie publique, soit tout simplement, en se déplaçant pour voter ?

Est-ce la faute du Président de la République et du Gouvernement, qui n'ont pas brillé dans leur volonté d'intéresser les françaises et les français à des enjeux qu'ils considéraient comme leur étant définitivement défavorables ? Est-ce la complexité de notre organisation territoriale avec notamment ce double vote, dont nous avons bien constaté qu'il surprenait une grande partie des électrices et électeurs les 20 et 27 juin ?

Est-ce, plus prosaïquement, le retour des beaux jours, des libertés trop longtemps mises sous cloche à cause de la pandémie, qui ont détourné l'attention de nos compatriotes ?

Si je devais donner une réponse à cette question, je dirais que c'est probablement un peu de tout cela.

Il est vrai que la liberté de voter fait partie de celles qui s'usent lorsque l'on renonce à s'en emparer. Et de ce point de vue, il faut être extrêmement attentif aux responsabilités des uns et des autres, et aux causes de la situation créée lorsqu'il y a 66 % d'abstention aux élections. On ne rappellera jamais assez que des centaines de milliers, des millions de personnes sont mortes au cours de notre Histoire pour établir ou rétablir un régime qui est "peut-être le pire, mais à l'exception de tous les autres" comme l'a dit Winston CHURCHILL, lui qui n'était pas le moins bien placé pour en juger.

Néanmoins, dans un pays libre comme le nôtre, cette liberté de voter s'exprime et elle a produit les résultats devenus définitifs dimanche dernier à l'issue des opérations électorales. Dans le Val d'Oise, je ne cacherai pas la satisfaction qu'ils m'inspirent et je tiens à en remercier chaleureusement les valdoisiennes et valdoisiens qui se sont déplacés pour manifester leur choix. En effet, l'*Union du Val d'Oise* remporte le nombre record de 17 cantons sur les 21 que compte notre Département, soit 80 % des 42 sièges. En ce qui nous concerne avec Yannick, sur notre canton - je salue Yannick un peu en particulier -, nous avons fait un petit score, mais nous ne sommes pas Moscou à Franconville, sachez-le, c'est simplement un petit clin d'œil, mais l'idée était que l'on soit présent et que l'on batte le RN.

Ces résultats historiques pour le Département sont d'autant plus satisfaisants qu'ils viennent sanctionner positivement le bilan de six années que nous avons passées au service du Val d'Oise au cours du mandat précédent. Ils nous obligent également, en

démontrant aussi une confiance renouvelée des valdoisiennes et valdoisiens envers notre projet "pour un Val d'Oise en grand". Un projet que nous avons été 40 candidates et candidats *UVO* - que je tiens à remercier et saluer - à porter fièrement tout au long de la campagne.

Ce matin, la Majorité est forte de 34 élus, dont 16 ont été reconduits et 18 dont c'est la première élection au Département. Nous avons donc une équipe à la fois expérimentée et rajeunie, venant de tous nos territoires. C'est une chance et une belle promesse pour ces sept prochaines années. Par rapport à 2015, nous avons fait reculer le RN et la Gauche puisque sans perdre un seul des cantons que nous détenions, nous gagnons en plus celui de Vauréal. J'ai une petite pensée pour notre collègue Guy PARIS qui a intelligemment travaillé aussi à la conquête de ce canton et que je remercie.

Les élus qui siègent dans notre groupe de la Majorité avaient tous également été investis pour l'*Union pour le Val d'Oise*. Ainsi, les choix que nous avons portés collectivement, sans que cela ne soit pour autant facile, ont été confortés intégralement. Nous avons suivi en cela la ligne qui est celle qui guide l'*Union pour le Val d'Oise* depuis toujours et qui est sa vocation : rassembler des femmes et des hommes, engagés ou non dans des partis, se reconnaissant dans des valeurs qui sont celles de la Droite et du Centre, désigner des candidats qui soient les meilleurs pour convaincre leurs concitoyens au moment des élections ; obtenir des élus qui soient les meilleurs ensuite pour gouverner le Département.

Je tiens à saluer et à remercier également les collègues qui ne se sont pas représentés cette année, après parfois plusieurs mandats. Je voudrais leur dire qu'ils et elles peuvent être fiers de leurs réalisations et de leur bilan, qui est notre héritage à tous. La vie politique n'est jamais un long fleuve tranquille. C'est un combat qu'il faut mener au quotidien. Notre nouvelle majorité sait ce qu'elle doit à ses prédécesseurs et saura s'en montrer digne. J'ai une pensée particulière pour Arnaud BAZIN, qui, tout en gardant un œil attentif et avisé sur notre Département dans ses fonctions sénatoriales, a fait le choix de « transmettre le flambeau » à celui qui est aujourd'hui le benjamin de notre Assemblée. Un beau symbole dans le Département le plus jeune de France.

Je remercie également les responsables des partis politiques de nos différentes familles de la pensée de la Droite et du Centre, avec qui nous avons excellemment travaillé cette année : Sébastien MEURANT, Sénateur du Val d'Oise, Président des Républicains, ici présent également comme Conseiller départemental, Florence PORTELLI, brillamment réélue Conseillère régionale sous le drapeau de notre amie Valérie PECRESSE - que je félicite également -, référente de Libres ! dans le Val d'Oise, Benoît JIMENEZ et Benjamin CHKROUN, tous deux réélus à la Région avec Valérie et respectivement Président et Délégué départemental de l'UDI en Val d'Oise.

Dans quelques instants, nous procéderons à l'élection des membres de la Commission permanente et à celle des Vice-Présidents du Département. La semaine prochaine, vendredi 9 juillet, nous aurons une nouvelle séance pour compléter les organigrammes des Commissions internes et des organismes extérieurs, partenaires du Conseil départemental. À l'issue de ces deux étapes, nous serons en ordre de marche pour attaquer notre mandat.

Comme Présidente, je souhaite que toutes les Conseillères et tous les Conseillers départementaux soient membres de la Commission permanente. Je souhaite que nos élus soient le plus possible en capacité de porter l'action de notre Institution et je pense que

cela passe par leur association le plus régulièrement possible à ces Instances délibérantes. C'est une proposition que je fais aux groupes de la Minorité, auxquels j'adresse un salut républicain. Si je peux me le permettre et même si les combats électoraux nous opposent parfois rudement, je me réjouis d'accueillir de nouveau les personnalités réélues et je félicite celles et ceux qui ont eu le courage de s'engager et qui nous rejoignent. Je ne doute pas qu'ils seront attachés à faire vivre un pluralisme consubstantiel à notre démocratie, pour autant qu'il s'exprime dans les limites de son cadre. Je sais que leur vigilance nous rendra, nous, Majorité, encore meilleurs, ce qui n'est pas spécialement un désavantage. À la fin, on s'y retrouve, meilleur on est, mieux on gagne. Et oui, les libéraux que nous sommes croient aux vertus de la libre-concurrence !

Pour ce qui me concerne, vous me connaissez, je resterai respectueuse de chacune et chacun des membres de cette Assemblée dont vous faites et vous me faites l'immense honneur de la présider de nouveau. Sachez que je vous en suis très reconnaissante. J'ai pu mesurer ces dernières années l'ampleur de la tâche. Arnaud me l'avait dit, elle est rude, mais passionnante. J'ai consacré une bonne partie de ma vie à servir nos concitoyens, comme première adjointe de Francis DELATTRE à Franconville, pendant quelques mandats, puis depuis 2011, comme Conseillère départementale, Vice-Présidente à l'éducation, puis Présidente depuis 2017. Mais j'ai encore et toujours cette passion de servir.

Je souhaite que nous fassions ensemble encore grandir le Val d'Oise. Comme je le disais tout à l'heure, avec mes collègues, nous avons porté ce projet devant les électrices et électeurs et leur confiance nous engage désormais à le mettre en œuvre de toutes nos forces et en déployant tous nos atouts, pour un Val d'Oise résilient dans le cadre de ce que nous espérons tous, à savoir la reprise post-COVID-19. Dans cette crise, le Département a été actif, au plus près des valdoisiens les plus fragilisés.

Pour un Val d'Oise d'avance, compétitif et attractif, à la pointe de la modernité et des avancées technologiques que nous permet notre action dans le numérique par exemple. Pour un Val d'Oise des réussites, pour nos jeunes en particulier, avec de grands et magnifiques projets comme le Campus international de Cergy-Pontoise ou la préparation au JOP (Jeux Olympiques et Paralympiques) de 2024, mais aussi dans l'accueil de nos collégiens. Pour un Val d'Oise du cœur, auprès des plus en difficulté du fait de l'âge, du handicap, de la précarité. Pour un Val d'Oise proche de son tissu associatif, qui fait le sel de la vie dans nos territoires. Pour un Val d'Oise qui s'investit dans la santé de nos concitoyens, trop souvent éloignés du système de soins. Pour un Val d'Oise à vivre, du quotidien, de la sécurité, en passant par la qualité environnementale et écologique du territoire, ou encore - c'est important - en matière de culture, de sport, ou de tourisme. Pour un Val d'Oise à l'offensive, encore et toujours, sur tous les grands sujets qui impactent notre territoire d'aujourd'hui et aussi pour demain. Je pense à la forêt du Val d'Oise, aux grands projets d'infrastructures de transports et à la défense de leurs usagers.

Sur tous ces engagements, nous serons au rendez-vous pris avec les valdoisiennes et valdoisiens et j'en serai, aux côtés de mes collègues, à vos côtés, la garante.

Chers collègues, chers amis, merci infiniment de votre engagement, pour votre confiance, et je vous dis "en avant, au travail !".

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

### **3. REMISE DES ECHARPES TRICOLORES A CHACUN DES ELUS DEPARTEMENTAUX**

**Monsieur TOUBOUL**

Je propose à chacun des élus de se lever pour prendre son écharpe.

*(Applaudissements)*

### **4. DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Madame CAVECCHI**

Je vous propose que la Commission permanente intègre 12 Vice-Présidents et l'ensemble des membres élus au Conseil départemental, toutes les Conseillères et tous les Conseillers, outre moi car ce n'est pas moi qui présiderai la Commission permanente mais le Président délégué. Cela fera 41 membres.

Je vous propose de voter à main levée.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

J'en déduis que c'est l'unanimité. Je vous remercie. Nous aurons une belle Commission permanente prête à travailler.

### **5. DESIGNATION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION PERMANENTE**

#### **5.1. Suspension de séance**

*Il est procédé à une suspension de séance en application du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et chaque groupe doit se concerter sur la suite des opérations.*

*Madame CAVECCHI s'entretient avec Monsieur SABOURET pour l'organisation de la suite.*

## 5.2. Election des membres de la Commission permanente

### Madame CAVECCHI

Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que l'opposition ne votera pas sur les Vice-Présidents mais votera sur l'ensemble des élus qui seront à la Commission permanente, outre les Vice-Présidents.

Pour l'élection des Vice-Présidents, je vous propose - Monsieur SABOURET est aussi d'accord pour que l'on puisse le faire à main levée - cet ordre :

- Luc STREHAIANO ;
- Philippe SUEUR ;
- Virginie TINLAND ;
- Muriel SCOLAN ;
- Philippe ROULEAU ;
- Véronique PELISSIER ;
- Yannick BOEDEC ;
- Isabelle RUSIN ;
- Gérard LAMBERT-MOTTE ;
- Céline VILLECOURT ;
- Pierre-Edouard EON ;
- Laetitia BOISSEAU.

Je propose aux membres de la Majorité de voter à main levée.

Qui est contre cette proposition ?

Qui s'abstient ?

Unanimité des membres de la Majorité. Je vous remercie.

*Vote à l'unanimité des votants*

Je vais vous lire la liste de l'ensemble des membres de la CP qui sont en plus des VP. Ils sont dans l'ordre alphabétique et nous avons l'obligation d'alterner une femme/un homme - c'est bizarre -, mais on est là, c'est comme cela. Je commence par la majorité :

- Malika AHRES ;
- Anthony ARCIERO ;
- Julien BACHARD ;
- Sabrina ECARD ;
- Edwina ETORE-MANIKA ;

- Mickaël DECLERCK ;
- Anne FROMENTEIL ;
- Paul DUBRAY ;
- Patricia JOSE ;
- Manuela MELO ;
- Xavier HAQUIN ;
- Sarah MOINE ;
- Sébastien MEURANT ;
- Aziza PHILIPPON ;
- Alexandre PUEYO ;
- Noellie PLELAN ;
- Patrice ROBIN ;
- Agnès RAFAITIN-MARIN ;
- Morgan TOUBOUL ;
- Thomas VATEL ;
- Ramzi ZINAOUI.

Pour l'opposition :

- Déborah ISRAEL ;
- Pascal BERTOLINI ;
- Nessrine MENHAOUARA ;
- Nicolas BOUGEARD ;
- Nadia METREF ;
- Patrick HADDAD ;
- Cécilia TOUNGSI-SIMO ;
- Cédric SABOURET.

Je passe au vote à main levée.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

*Vote à l'unanimité*

Merci beaucoup et bravo. Ce sera une belle Commission permanente.

## 6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

### Madame CAVECCHI

Je vais vous lire la charte de l'élu local. Je ne vous demande pas de la voter. C'est une obligation que je vous la lise et je vais demander à chacune et chacun d'entre vous de la faire sienne.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élus locaux sont les membres des Conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les Collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local : « *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

*L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

*L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*

*L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des Instances au sein desquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la Collectivité territoriale à qui il rend des comptes et rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Je ne peux que vous encourager à respecter cette charte qui me paraît absolument essentielle et importante. Je vous en remercie.

## 7. DESIGNATION DU SECRETAIRE - QUESTEUR

### Madame CAVECCHI

Je vais désigner - sans vous demander votre avis, c'est comme cela - Muriel SCOLAN, en tant que Secrétaire-questeur pour l'ensemble de notre mandature.

Muriel prend la place de Morgan. Merci à lui d'avoir assuré le secrétariat très important de notre séance. Pour une première, c'est une réussite, Morgan !



*(Applaudissements)*

**Madame CAVECCHI**

A priori, on me dit qu'il y a une suspension de séance parce que nous pouvons prendre connaissance, - mais je crois que l'on vous les a déjà envoyés - des deux rapports intégrés dans le recueil que vous avez reçu par mail. Ils sont relatifs, tout d'abord, aux délégations de compétences de l'Assemblée départementale à la Commission permanente et ensuite, aux délégations de compétences de l'Assemblée départementale à la Présidente.

Souhaitez-vous, Monsieur SABOURET, une suspension pour que vous puissiez en discuter ?

**Monsieur SABOURET**

Non, nous en avons déjà discuté, la suspension ne peut durer que 3 secondes.

**Madame CAVECCHI**

Parfait, merci pour tous.

## **8. PRESENTATION ET ADOPTION DES DEUX RAPPORTS**

### **8.1. Suspension de séance pour examen des rapports**

**Madame CAVECCHI**

La suspension est terminée. Merci à tous. Muriel a pris ses fonctions et inverse sa place avec le secrétaire de séance. Ceci est fait.

### **8.2. Rapport sur les délégations de compétence de l'Assemblée départementale à la Commission permanente**

**Madame CAVECCHI**

Je vous propose un vote à main levée pour les deux rapports suivants et à la majorité des suffrages exprimés.

Conformément aux dispositions - c'est un peu rébarbatif, mais c'est comme cela - de l'article L.3211-2 du CGCT, le Conseil départemental peut déléguer une partie de ses attributions à la CP, à l'exception de celles visées à d'autres articles (L.3312-1, L.1612-12 et L.1612-15 du même Code). Au terme de ces articles, le Conseil départemental ne peut pas, en effet, déléguer les attributions relatives à l'adoption du Budget et des comptes, à l'arrêté des comptes, à la transmission du Compte Administratif aux représentants de l'Etat, à l'adoption de mesures de redressement en cas d'exécution en déficit du Budget, et à l'inscription au Budget de dépenses obligatoires.

Il revient donc à l'Assemblée départementale, après l'élection des membres de la Commission permanente - ce que nous avons fait -, en application de l'article L.3122-5 du Code, de délibérer sur les délégations qui vont lui être attribuées.

Il vous est donc proposé :

- de donner délégation générale à la Commission permanente pour la passation de tous les marchés, contrats, conventions et avenants ;
- de donner délégation générale à la Commission permanente pour la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de subvention organisés par une délibération de l'Assemblée départementale ;
- de donner également délégation à la Commission permanente dans les matières suivantes :
  - En ce qui concerne les Finances :
    - répartition des Autorisations de Programme et détermination des programmations correspondantes ;
    - octroi des garanties d'emprunt, les conditions fixées par la délibération de l'Assemblée départementale du 2-21 du 22 mars 2013 restent en vigueur ;
    - instruction des demandes de réaménagement proposant l'allongement de la durée des prêts garantis par le Département ;
    - attribution des avances départementales ;
    - décision de remise de dettes et de renonciation à l'opposition de la déchéance quadriennale ;
    - remise gracieuse des pénalités de retard et décision d'admission en non-valeur relative aux diverses taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement, l'ancienne taxe pour le financement du CAUE, l'ancienne taxe départementale des espaces naturels sensibles) ;
    - répartition de tous fonds et dotations d'Etat - cela arrive - et du produit des amendes de police ;
    - administration générale : il s'agit de l'attribution des bourses et secours départementaux, de la fixation des tarifs de vente de tous les documents et ouvrages, et l'institution des régies d'avances et de recettes et les décisions y afférant.
  - En ce qui concerne les Ressources Humaines :
    - transformation de postes, quelle que soit leur nature, dans la mesure où les décisions s'inscrivent dans les crédits votés et n'entraînent pas de modification dans le volume des effectifs ;
    - détermination du régime des primes et indemnités départementales et des modalités d'attribution correspondantes ;
    - détermination de la rémunération des agents non-titulaires, recrutés sur un cadre d'emploi statutaire ;

- formation et gestion courante du personnel : détermination des modalités d'attribution des logements de fonction.
- En ce qui concerne le patrimoine :
  - gestion du patrimoine départemental ;
  - modifications et compléments aux programmations de travaux approuvés par l'Assemblée départementale ;
  - fixation des indemnités versées aux architectes libéraux siégeant dans les jurys et Commissions de maîtrise d'œuvre ;
  - autorisation de cession ou d'acquisition de tous biens meubles, ainsi que d'immeubles ou de droits réels immobiliers ;
  - approbation de toutes les conventions et actes d'acquisition, d'aliénation ou d'échange y afférant, et ce dans la limite d'un montant de transaction de 100 000 €, cette limite ne s'appliquant pas aux opérations de voirie ;
  - utilisation des crédits ouverts pour les acquisitions d'œuvres d'art pour former le fonds départemental et l'acquisition d'objets de documents à caractère historique, y compris les acquisitions effectuées lors des ventes publiques dans la limite d'un prix d'acquisition de 25 000 € (hors frais de vente et taxes) ;
  - acceptation des dons, legs et libéralités et fonds de concours.
- En ce qui concerne l'Environnement :
  - approbation des programmes annuels d'exécution des contrats de bassin ;
  - fixation des honoraires des hydrogéologues dans le cadre de la procédure de protection des périmètres de captage des eaux.
- En ce qui concerne l'Education :
  - la sectorisation des collèges ;
  - la mise en œuvre de l'appel à propositions sur l'accompagnement à la scolarité, l'égalité des chances et l'éthique par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous précise que cette délégation n'a pas pour effet d'empêcher le renvoi au Conseil départemental, ni la présentation devant celui-ci des dossiers dont l'importance ou la nature justifie une délibération au Conseil départemental. Et l'ensemble des délégations ponctuelles conférées à la précédente Commission permanente jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021 sont transférées à la nouvelle Commission permanente pour le règlement des affaires courantes et pendantes.

Avez-vous des questions ?

### **Monsieur SABOURET**

Ce n'est pas une question mais pour préciser la position de vote de la Minorité qui sera une position de vote conforme à la proposition faite, qui est dans la continuité de ce qui existait précédemment et dans les limites de ce que permet la loi. Par ailleurs, étant tous

membres de la Commission permanente, nous allons tous pouvoir examiner tous les dossiers qui intéressent le Conseil départemental dans ces deux formations.

### **Madame CAVECCHI**

Tout à fait. C'est pour cela qu'il est intéressant que tout le monde participe à la Commission permanente.

Je vous propose de voter à main levée.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

*Vote à l'unanimité*

### **8.3. Rapport sur les délégations de compétence de l'Assemblée départementale à la Présidente**

### **Madame CAVECCHI**

Je vais refaire un peu d'administratif. En application de l'article L.3121-22 du CGCT, le Conseil départemental peut déléguer à son Président - ils ne savaient pas que les femmes existaient à l'époque - l'exercice de certaines de ses attributions en vertu de l'article L.3211-2 et de l'article L.3221-11 modifiés par la loi 2009-179 du 17 février 2009. Il s'agit de l'article 10.

Ces articles stipulent notamment que le Conseil départemental :

- peut déléguer à son Président le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires ;
- peut déléguer à son Président de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil départemental - il était encore écrit "Général" - et décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Le Président, par délégation du Conseil départemental, peut être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Le Président du Conseil départemental rend compte à la plus proche réunion utile du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence et en informe la Commission permanente.

Voilà ce que nous vous proposons :

- de déléguer à la Présidente du Conseil départemental les attributions suivantes : la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de passer, à cet effet, les actes nécessaires ;
- de déléguer à la Présidente la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 M€ - cela fait peur -, la conclusion ou la révision de louage de choses, c'est-à-dire les contrats, baux et conventions de location de biens meubles et immeubles pour une durée n'excédant pas 12 ans et un loyer annuel inférieur à 12 000 € HT et hors charges ;
- de déléguer à la Présidente toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget. Préciser que le plafond de 214 000 € HT résulte d'une disposition réglementaire qui a vocation à être réactualisée périodiquement et qu'en conséquence, la présente délégation donnée au Président sera automatiquement mise à jour dès l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires qui modifient les seuils applicables aux marchés publics.

L'Assemblée départementale sera informée des actes pris dans le cadre de ces différentes délégations et s'agissant de la délégation accordée en matière de marchés publics, le Président du Conseil départemental rendra compte à la plus proche réunion utile du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence et en informera la Commission permanente.

Voilà le deuxième rapport.

Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur SABOURET**

De la même manière, dans la continuité à la fois du mandat précédent et de la précédente délibération, nous adopterons la même position.

**Madame CAVECCHI**

Très bien. Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci beaucoup.

*Vote à l'unanimité*

## 9. INFORMATIONS SUR LES PROCHAINES SEANCES ET REUNIONS

### Madame CAVECCHI

J'ai quelques informations à vous communiquer.

La prochaine séance se déroulera le 9 juillet dans la salle des délibérations du Conseil départemental à 9 h 30. L'ordre du jour de cette réunion portera sur les désignations aux Commissions administratives et organismes extérieurs.

Je vous rappelle les dates de la semaine entre le 12 et le 16 juillet, si vous le souhaitez, des ateliers de formation par la Direction des Services Informatiques (DSI) seront organisés pour les tablettes.

Et puis, nous aurons une séance de l'Assemblée départementale le 16 juillet, à 9 h 30.

## 10. RAPPELS PRATIQUES

### Madame CAVECCHI

Quelques informations pratiques : un dossier de la DRH est à compléter et à remettre, de préférence en fin de séance, soit aux formations des groupes, soit directement à la DRH, Madame PUECH, suivant les informations suivantes : vous allez trouver dans la pochette qui vous a été remise deux fiches de renseignements demandés par la DRH. La première fiche contient les éléments nécessaires au versement, à la fin du mois de juillet, d'une indemnité dont le montant sera voté le 16 juillet prochain. Je vous remercie de la remplir et d'en transmettre les éléments à la DRH au plus tard le 5 juillet afin de permettre aux services compétents de traiter les informations et de préparer le travail et le versement de l'indemnité. La seconde fiche doit être transmise avant le 23 juillet. Les éléments demandés permettront de traiter l'indemnité du mois d'août en incluant certaines données nécessaires (par exemple cotisation ou calcul de l'écrêtement).

Un courrier va vous être adressé pour vous détailler les informations relatives à tout cela et aux différents dispositifs dont vous pouvez bénéficier au sein de notre collectivité, par exemple les formations.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chères Conseillères départementales, chers Conseillers départementaux, notre séance d'installation du Conseil départemental est terminée. Je remercie à nouveau les valdoisiennes et valdoisiens qui nous ont suivis en direct sur valdoise.fr et les réseaux sociaux.

*(Applaudissements)*

Fin de la séance à 11 h 25.

**Je clos cette séance.**

## 11. PHOTO DES ELUS PRISE DANS LE PARC APRES LA SEANCE

